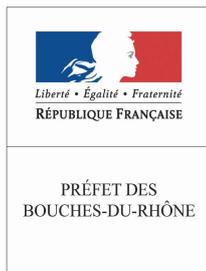


COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mercredi 24 juillet 2019

POLLUTION A L'OZONE DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE LE PREFET APPELLE A LA MOBILISATION DE TOUS

Depuis lundi 22 juillet d'après les mesures d'Atmo Sud la qualité de l'air dans le département des Bouches-du-Rhône est mauvaise. La procédure d'alerte de niveau 2 sera enclenchée ce jeudi 25 juillet.

Pour autant, l'épisode de pollution ne devrait pas s'inscrire dans la durée. C'est pourquoi, après consultation du comité Exp'Air*, réuni ce mercredi 24 juillet, Pierre DARTOUT, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône a décidé de ne pas mettre en place la circulation différenciée et a jugé préférable de privilégier des mesures alternatives. Si cet épisode s'annonce plus court que le précédent, il reste tout aussi intense et nécessite la plus grande vigilance de la part de la population et relève de la responsabilité de chacun, notamment pour limiter les déplacements en voiture.

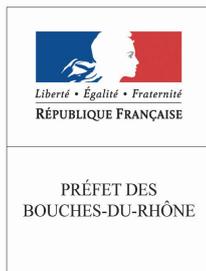
■ Une situation atmosphérique préoccupante pour la santé

Les concentrations en ozone sont, en effet, significatives dans le département et peuvent avoir des conséquences sérieuses. La pollution de l'air est responsable, chaque année, de 48 000 décès prématurés, dont 4 700 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'agit de la troisième cause de mortalité en France, derrière le tabac et l'alcool.

La pollution de l'air : quelles conséquences sur la santé ?

Une exposition de quelques heures à un pic de pollution peut entraîner des irritations oculaires ou des voies respiratoires, des crises d'asthme et une aggravation des troubles cardio-vasculaires ou respiratoires. Cette exposition peut avoir des effets très négatifs pour des personnes particulièrement vulnérables, notamment les femmes enceintes, les nouveaux-nés et les personnes atteintes de maladies respiratoires.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



- **Face à cet épisode de pollution en cours, le préfet demande à tous les acteurs de rester mobilisés.**

Les services de l'État, la ville de Marseille, la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Grand Port Maritime de Marseille sont pleinement mobilisés.

Parmi les mesures prises lors du comité Exp'Air :

- **Pour le Préfet du département des Bouches-du-Rhône et le Préfet de police :**

- le maintien de l'abaissement des vitesses de 20 km/h sur toutes les routes du département. **Les contrôles de police seront particulièrement renforcés ce jeudi sur l'ensemble du réseau routier des Bouches-du-Rhône.**

- **Pour le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) :**

- dans les bassins Est (Marseille) et les bassins Ouest (Fos), la réduction systématique de la vitesse de tous les navires à proximité et à l'intérieur du port dès le déclenchement de la procédure d'alerte de niveau 1. La vitesse est alors limitée à 10 nœuds à l'extérieur des bassins et à 8 nœuds à l'intérieur. Par ailleurs, le GPMM préconise aux compagnies maritimes l'adoption d'un dispositif de manœuvres des navires baptisées « green handling » (« manœuvres vertes ») utilisant le moins de puissance possible).

- **Pour la Ville de Marseille :**

- la gratuité du stationnement pour les résidents et le doublement du tarif pour les non-résidents à Marseille.

- **Pour la métropole Aix-Marseille-Provence :**

- la gratuité de l'abonnement courte durée (ticket de 1 à 7 jours) pour « levélo », service de vélo en libre-service sur la ville de Marseille ;

- la mise en place de tarifs incitatifs sur le réseau RTM : ticket « 1 voyage » valable toute la journée ;

- l'augmentation de la fréquence des tramways et métros en heures de pointe ;

**Le Comité Exp'Air étant composé de représentants des services de l'État, des collectivités, de l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air Atmo Sud, de Météo France, du Grand Port Maritime de Marseille*